

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B84501

Référence de dépôt : L220208333

Déposé et enregistré le 19/09/2022

BALNLDP20220919T09472401_002

No. RC SL : B84501

Matricule : 2001 2415 649

Date d'entrée eCDF : 19/09/2022

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 01/01/2021 **au** 02 31/12/2021 (en 03 EUR)

SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.

2, rue de l'Etang
L-5326 Contern**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 <u>188.650,03</u>	108 <u>22.312,36</u>
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 <u>2.582.543,94</u>	110 <u>2.684.577,94</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 <u>3</u>	111 <u>8.038,33</u>	112 <u>7.189,48</u>
II. Immobilisations corporelles	1125 <u>4</u>	125 <u>2.569.505,61</u>	126 <u>2.571.700,46</u>
III. Immobilisations financières	1135 _____	135 <u>5.000,00</u>	136 <u>105.688,00</u>
D. Actif circulant	1151 _____	151 <u>3.674.511,27</u>	152 <u>1.030.147,72</u>
I. Stocks	1153 <u>5</u>	153 <u>640.785,13</u>	154 <u>764.727,08</u>
II. Créances	1163 <u>6</u>	163 <u>224.396,31</u>	164 <u>79.648,86</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203 _____	203 <u>149.396,31</u>	204 <u>79.648,86</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205 _____	205 <u>75.000,00</u>	206 _____
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 _____
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 _____	197 <u>2.809.329,83</u>	198 <u>185.771,78</u>
E. Comptes de régularisation	1199 _____	199 <u>60.463,00</u>	200 <u>73.064,06</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>6.506.168,24</u>	202 <u>3.810.102,08</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301 _____	301 <u>2.874.212,93</u>	302 <u>880.670,80</u>
I. Capital souscrit	1303 _____ 7	303 <u>2.153.000,00</u>	304 <u>1.553.500,00</u>
II. Primes d'émission	1305 _____ 8	305 <u>2.108.853,28</u>	306 <u>1.148.205,28</u>
III. Réserve de réévaluation	1307 _____	307 _____	308 _____
IV. Réserves	1309 _____	309 _____	310 _____
V. Résultats reportés	1319 _____ 10	319 <u>-681.034,48</u>	320 <u>-1.187.269,15</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 _____ 10	321 <u>-780.901,16</u>	322 <u>-633.765,33</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 _____	325 <u>74.295,29</u>	326 _____
B. Provisions	1331 _____	331 _____	332 _____
C. Dettes	1435 _____ 11	435 <u>3.631.955,31</u>	436 <u>2.929.431,28</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>1.091.998,08</u>	454 <u>565.072,05</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 <u>2.539.957,23</u>	456 <u>2.364.359,23</u>
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>6.506.168,24</u>	406 <u>3.810.102,08</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B84501

Référence de dépôt : L220208333

Déposé le 19/09/2022

SATURNE TECHNOLOGY

S.à r.l.

Société à responsabilité

limitée

Comptes annuels pour
l'exercice se clôturant le
31 décembre 2021

2, rue de l'Etang
L-5326 Contern
Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 84.501.



Aux Associés de SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.
2, rue de l'Etang
L-5326 Contern

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil de Gérance pour les comptes annuels

Le Conseil de Gérance est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil de Gérance qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil de Gérance a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil de Gérance de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de Gérance du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil de Gérance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 20 juillet 2022

Groupe Audit Luxembourg
Cabinet de révision agréé

Jean-Nicolas Leglise

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
 Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : B 84.501.

Matricule : 20012415649

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01/01 /2021 **au** 31/12/2021 (en EUR)

SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.

2, rue de l'Étang

L-5326 Contern , LU

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0.00	0.00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0.00	0.00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0.00	0.00
B. Frais d'établissement	1107	188,650.03	22,312.36
C. Actif immobilisé	1109	2,582,543.94	2,684,577.94
I. Immobilisations incorporelles	1111 3	8,038.33	7,189.48
II. Immobilisations corporelles	1125 4	2,569,505.61	2,571,700.46
III. Immobilisations financières	1135	5,000.00	105,688.00
D. Actif circulant	1151	3,674,511.27	1,030,147.72
I. Stocks	1153 5	640,785.13	764,727.08
II. Créances	1163 6	224,396.31	79,648.86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	224,396.31	79,648.86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	0.00	0.00
III. Valeurs mobilières	1189	0.00	0.00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	2,809,329.83	185,771.78
E. Comptes de régularisation	1199	60,463.00	73,064.06
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	6,506,168.24	3,810,102.08

No. RCSL : B 84.501.

Matricule : 20012415649

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301	301	302
		2,874,212.93	880,670.80
I. Capital souscrit	1303 <u>7</u>	303 <u>2,153,000.00</u>	304 <u>1,553,500.00</u>
II. Primes d'émission	1305 <u>8</u>	305 <u>2,108,853.28</u>	306 <u>1,148,205.28</u>
III. Réserve de réévaluation	1307	307 <u>0.00</u>	308 <u>0.00</u>
IV. Réserves	1309	309 <u>0.00</u>	310 <u>0.00</u>
V. Résultats reportés	1319 <u>10</u>	319 <u>(681,034.48)</u>	320 <u>(1,187,269.15)</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 <u>10</u>	321 <u>(780,901.16)</u>	322 <u>(633,765.33)</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323	323 <u>0.00</u>	324 <u>0.00</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325 <u>74,295.29</u>	326 <u>0.00</u>
B. Provisions	1331	331 <u>0.00</u>	332 <u>0.00</u>
C. Dettes	1435 <u>11</u>	435 <u>3,631,955.31</u>	436 <u>2,929,431.28</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453	453 <u>1,091,998.08</u>	454 <u>565,072.05</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455	455 <u>2,539,957.23</u>	456 <u>2,364,359.23</u>
D. Comptes de régularisation	1403	403 <u>0.00</u>	404 <u>0.00</u>
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>6,506,168.24</u>	406 <u>3,810,102.08</u>

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RC SL : B 84.501.

Matricule : 20012415649

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ

Exercice du 01/01 /2021 **au** 31/12/2021 (en EUR)

SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.

2, rue de l'Étang

L-5326 Contern , LU

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. à 5. Résultat brut	12	835,087.66	1,189,161.66
6. Frais de personnel	13	(1,157,329.04)	(1,129,805.72)
a) Salaires et traitements	1607	(1,002,296.88)	(985,456.02)
b) Charges sociales	1609	(82,852.57)	(72,477.76)
i) couvrant les pensions	1653	0.00	0.00
ii) autres charges sociales	1655	(82,852.57)	(72,477.76)
c) Autres frais de personnel	1613	(72,179.59)	(71,871.94)
7. Corrections de valeur	1657	(407,160.20)	(392,828.93)
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659	(407,160.20)	(387,792.56)
b) sur éléments de l'actif circulant	1661	0.00	(5,036.37)
8. Autres charges d'exploitation	1621	(5,890.09)	(224,396.91)

No. RCSL : B 84.501.

Matricule : 20012415649

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations		0.00	0.00
a) provenant d'entreprises liées	1715	0.00	0.00
b) provenant d'autres participations	1719	0.00	0.00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé		0.00	13.65
a) provenant d'entreprises liées	1721	0.00	0.00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	0.00	13.65
11. Autres intérêts et autres produits financiers		15.87	1,360.76
a) provenant d'entreprises liées	1727	0.00	0.00
b) autres intérêts et produits financiers	1731	15.87	1,360.76
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		0.00	0.00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant		0.00	(2,482.40)
14. Intérêts et autres charges financières		(44,204.11)	(69,042.44)
a) concernant des entreprises liées	1627	0.00	0.00
b) autres intérêts et charges financières	1631	(44,204.11)	(69,042.44)
15. Impôts sur le résultat		0.00	0.00
16. Résultat après impôts sur le résultat		(779,479.91)	(628,020.33)
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.		(1,421.25)	(5,745.00)
18. Résultat de l'exercice		(780,901.16)	(633,765.33)

SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l.

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Note 1 - Informations générales

SATURNE TECHNOLOGY S.à r.l (ci-après la « Société ») a été constituée le 13 novembre 2001 et est organisée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège social est établi au 2, rue de l'Etang, L-5326 Contern.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

L'activité principale de la Société est l'étude, la réalisation, le soudage, le gravage et toutes autres applications Laser ainsi que les soudages TIG et micro-plasma, l'impression 3D métallique, les suivis et rapports métallographiques.

Elle peut en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mises en place par la Gérance.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Plan Comptable Normalisé 2020 (PCN 2020) remplace le Plan Comptable Normalisé 2011 (PCN 2011).

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à la Gérance d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Gérance estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2.2 Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

2.2.1 Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de manière linéaire sur une période de 5 ans.

2.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Site internet	33%	Linéaire
Licences informatiques	33%	Linéaire

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et méthodes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques et machines	10-25%	Linéaire
Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	10-33%	Linéaire

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021

2.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis de la Gérance, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5 Stocks de matières premières et consommables

Les stocks de matières premières et consommables sont évalués selon la méthode « Premier Entré Premier Sorti » (FIFO). Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.6 Stocks de produits finis et en cours de fabrication

Les stocks de produits finis et en cours de fabrication sont évalués au plus bas de leur coût de revient comprenant le prix d'acquisition des matières premières et consommables, les coûts directs de production ainsi qu'une fraction des coûts indirects de production, et de leur valeur de réalisation. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au coût de revient. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.7 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.8 Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en EUR.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre qu'en EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre qu'en EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021**2.2.8 Conversion des postes en devise (suite)**

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

2.2.9 Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.10 Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

2.2.11 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Site internet		Licences informatiques		Total
	(EUR)		(EUR)		(EUR)
Valeurs brutes au début de l'exercice	13,045.00		3,650.00		16,695.00
Entrées au cours de l'exercice	-		6,750.00		6,750.00
Sorties au cours de l'exercice	-		-		-
Transferts de l'exercice	-		-		-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	13,045.00		10,400.00		23,445.00
Corrections de valeur au début de l'exercice	-	8,840.74	-	664.78	-
Dotations de l'exercice	-	4,204.26	-	1,696.89	-
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	13,045.00	-	2,361.67	-
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	-		8,038.33		8,038.33
Valeurs nettes au début de l'exercice		4,204.26		2,985.22	7,189.48

*Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021**Note 4 - Immobilisations corporelles*

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations en cours	Total
	(EUR)	(EUR)	(EUR)	(EUR)
Valeurs brutes au début de l'exercice	2,770,375.18	439,938.32	7,158.88	3,217,472.38
Entrées au cours de l'exercice	353,852.65	17,093.47	-	370,946.12
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	3,124,227.83	457,031.79	7,158.88	3,588,418.50
Corrections de valeur au début de l'exercice	512,210.32	133,561.60	-	645,771.92
Dotations de l'exercice	304,415.52	68,725.45	-	373,140.97
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	816,625.84	202,287.05	-	1,018,912.89
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	2,307,601.99	254,744.74	7,158.88	2,569,505.61
Valeurs nettes au début de l'exercice	2,258,164.86	306,376.72	7,158.88	2,571,700.46

Note 5 - Stocks

Au 31 décembre 2021, les stocks se décomposent comme suit :

	31/12/2021 (EUR)	31/12/2020 (EUR)
Matières premières et consommables	444,678.62	447,327.82
Produits et commandes en cours	196,106.51	317,399.26
Total	<u>640,785.13</u>	<u>764,727.08</u>

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021**Note 6 - Créances**

Les créances, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an, se composent essentiellement de créances clients pour EUR 148,761.31 (2020 : EUR 37,755.04) et d'une créance correspondant à la subvention d'investissement à recevoir pour EUR 75,000.00 (2020 : nul).

Note 7 - Capital souscrit

Au 31 décembre 2021, le capital social souscrit s'élève à EUR 2,153,000.00 et est représenté par 8,009 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125.00 et par 9,215 parts sociales de préférence 2 d'une valeur de EUR 125.00, entièrement libérées.

Les mouvements du poste « Capital souscrit » sur l'exercice se présentent comme suit :

	Montant (EUR)	Nombre de parts sociales ordinaires	Nombre de parts sociales de préférence	Nombre de parts sociales de préférence 2	Nombre total de parts
Capital souscrit au début de l'exercice	1,553,500.00	7,079	5,349	-	12,428
Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021	-	930	(930)	-	-
Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2021	333,125.00	-	(4,419)	7,084	2,665
Assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2021	266,375.00	-	-	2,131	2,131
Capital souscrit à la fin de l'exercice	<u>2,153,000.00</u>	<u>8,009</u>	=	<u>9,215</u>	<u>17,224</u>

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021**Note 8 - Primes d'émission**

Les mouvements du poste « Primes d'émission et primes assimilées » se présentent comme suit :

	Primes d'émission 2021 (EUR)
Primes d'émission au début de l'exercice	1,148,205.28
Mouvements de l'exercice*	960,648.00
Primes d'émission à la fin de l'exercice	<u>2,108,853.28</u>

*Les mouvements de l'exercice des « Primes d'émission » correspondent (i) à l'absorption partielle des pertes accumulées de la Société suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2021 correspondant à une réduction de EUR 1,140,000.00 des primes d'émission (voir note 10) et (ii) aux augmentations de capital suivant les décisions prises par les Assemblées Générales Extraordinaires en date des 16 et 27 décembre 2021 correspondant à une augmentation totale de EUR 2,100,648.00 des primes d'émission.

Note 9 - Réserve légale

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

Note 10 - Mouvements de l'exercice-la période sur les postes de Réserves et Résultats

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Résultats reportés (EUR)	Résultat de l'exercice (EUR)
Au 31 décembre 2020	- 1,187,269.15	- 633,765.33
Mouvements de l'exercice		
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	- 633,765.33	633,765.33
• Absorption partielle des pertes reportées*	1,140,000.00	-
• Résultat de l'exercice	-	- 780,901.16
Au 31 décembre 2021	<u>- 681,034.48</u>	<u>- 780,901.16</u>

*Suite à une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2021, les pertes reportées de la Société ont été absorbées à hauteur de EUR 1,140,000.00 par réduction des primes d'émission (voir note 8).

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021**Note 11 - Dettes**

Les dettes se composent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
	(EUR)	(EUR)
Dettes envers établissements de crédit	2,539,957.23	2,364,359.23
Dettes sur achats et prestations de services	608,818.95	208,131.89
Dettes fiscales	111,379.19	330,885.83
Dettes au titre de la sécurité sociale	45,289.47	11,258.29
Dettes envers le personnel	15,510.47	14,796.04
Avance remboursable octroyée par l'Etat	311,000.00	-
Total	<u>3,631,955.31</u>	<u>2,929,431.28</u>

Note 12 - Résultat brut

Les entreprises visées à l'Article 47 de la Loi du 19 décembre 2002 (petites et moyennes sociétés) peuvent déroger au schéma de l'Article 46 de cette même loi par regroupement des postes « chiffre d'affaires net », « variation du stock de produits finis et en cours de fabrication », « travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif », « autres produits d'exploitation » et « matières premières et consommables et autres charges externes » sous un poste unique appelé « Résultat brut ».

Note 13 - Personnel

La Société a employé 15 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice 2021 (2020 : 13 personnes).

Note 14 - Rémunérations allouées aux membres de la Gérance

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres de la Gérance dans le cadre de leur mandat.

Note 15 - Avances et crédits accordés aux membres de la Gérance

La Société n'a pas octroyé d'avances et de crédits aux membres de la Gérance au cours de l'année 2021.

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Note 16 - Engagements hors-bilan

Les engagements non encore échus sur les loyers restants de crédit-bail s'élèvent à EUR 948,549.88 à la date de clôture de l'exercice 2021 (2020 : EUR 1,218,934.84).

Note 17 - Evénements postérieurs à la clôture

Suite à une assemblée générale extraordinaire tenue le 31 janvier 2022, le capital social de la Société a été porté de son montant au 31 décembre 2021 de EUR 2,153,000.00 à un montant de EUR 2,375,125.00 par l'émission de 1,777 parts sociales de préférence 2 avec une valeur nominale de EUR 125.00 chacune, soit une augmentation de capital de EUR 222,125.00.

Par ailleurs, ces 1,777 parts sociales, qui ont toutes été souscrites et libérées, étaient chacune assorties d'une prime d'émission de EUR 438.00, soit un montant total de EUR 778,326.00.

Les événements relatifs à la pandémie de Covid-19 sont pris en compte par la Société dans l'estimation de ses principales estimations comptables au 31 décembre 2021.

L'évolution des événements concernant le conflit armé en Ukraine, qui a commencé fin février 2022 et se poursuit actuellement, avec la Russie comme principal responsable qui a été sévèrement sanctionnée par l'Union Européenne tant sur le plan financier que commercial, est suivie de près par le management qui prend les mesures appropriées si nécessaire.